



et



Dans le cadre du dispositif de [cours en ligne d'AGTER](#) mis en place avec l'appui de : **INTERNATIONAL LAND COALITION**

**PROCHAINE SESSION DU COURS EN LIGNE**

# **Face à l'accaparement des terres dans le monde, des outils d'analyse au service de l'action**

*28 juin - 23 juillet 2021*

*Dépôt des candidatures avant le 24 juin 2021*

AGTER et la CMAT, dans le cadre d'un service de formation interactive initié avec l'appui de International Land Coalition, proposent aux membres d'organisations paysannes et de la société civile, professionnels du développement, chercheurs, journalistes, étudiants et toutes personnes intéressées de participer à un cours en ligne consacré à l'analyse des accaparements de terres dans le monde et au renforcement mutuel des actions pour y faire face.

## Pourquoi ce cours ?

Depuis le milieu des années 2000, l'intérêt des entreprises, des opérateurs financiers ainsi que de certains États pour les terres agricoles s'est considérablement accru. Leur prise de contrôle des terres se fait très souvent au détriment des populations qui y habitent ou qui en retirent des ressources indispensables à leur survie et qui les occupent depuis des générations. Leurs droits coutumiers sont souvent ignorés. En outre, les systèmes de production mis en œuvre sur les immenses surfaces obtenues - qui s'élèvent à des milliers voire des dizaines (ou parfois même des centaines) de milliers d'hectares par opération - sont loin d'être conformes aux besoins les plus pressants des habitants des pays qui accueillent ces mal nommés « grands investissements », à savoir la sécurité alimentaire, la durabilité environnementale et le maintien de l'emploi en milieu rural.

Dans certains contextes, la concentration des terres et des ressources par quelques personnes ou entreprises peut s'opérer sans violence apparente par le biais d'achats, de locations, d'héritages, etc., d'un « commun accord » entre les parties. Mais ces processus contribuent souvent au développement des inégalités et ne permettent pas de satisfaire l'intérêt général.

**Le cours traitera ces deux grandes situations d'accaparement, avec ou sans violation apparente des droits des populations. Les participants discuteront sur la base de ces analyses de possibles réponses et propositions d'actions.**

## Origine du cours

L'association AGTER ([www.agter.asso.fr](http://www.agter.asso.fr)) travaille depuis 2009 sur la problématique des accaparements de terres dans le monde. L'association et ses membres ont réalisé de nombreuses études sur ce sujet, et valorisé leurs connaissances dans de nombreux articles, des conférences et des formations universitaires dans différents pays (voir le site de ressources documentaires [www.agter.org](http://www.agter.org)). Un élargissement de ces formations était appelé par des personnes intéressées du fait de leur pratique professionnelle - dans le domaine du développement (institutions publiques nationales ou internationales, ONG, consultants), au sein d'organisations paysannes ou d'organisations de la société civile.

Une première session a été proposée dans le cadre de la préparation du Forum Mondial sur l'Accès à la Terre qui s'est tenu à Valencia en mars

2016, à l'initiative d'AGTER et du CERAI (<http://www.landaccessforum.org/>). Organisée par AGTER en collaboration avec l'ONG MODOP et grâce à un appui financier de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme. Elle a réuni 25 participant.e.s francophones de 15 pays d'Afrique, d'Amérique latine & Caraïbes et d'Europe.

Devant le succès de ce premier cours et le nombre de demandes d'inscription très supérieur au nombre de places disponibles, AGTER a décidé, en collaboration avec le CERAI et avec l'appui de International Land Coalition (ILC), de le mettre à jour pour le proposer à nouveau en 2020, cette fois en plusieurs langues (français, anglais et espagnol), aux membres de l'ILC, aux partenaires d'AGTER et à tous les acteurs intéressés.

AGTER proposera désormais chaque année de nouvelles sessions qu'elle organisera le plus souvent avec des partenaires divers pour contribuer à en faire bénéficier à de nouveaux réseaux, intégrer des exemples plus adaptés et faire progresser les analyses présentées.

La session de juin 2021 bénéficiera de l'implication directe de la [Convergence Malienne contre l'Accaparement des Terres](#) qui partagera avec les participant.e.s son expérience à travers la présentation d'exemples dans le texte du cours, à l'occasion des visio-conférences hebdomadaires et dans le cadre de l'accompagnement des travaux participant.e.s.

La convergence est un regroupement d'organisations de mouvements sociaux maliens qui a pour but de lutter contre toute forme d'accaparement des terres y compris les ressources naturelles. Elle est composée de cinq organisations faitières à savoir l'AOPP, la CAD Mali, la CNOP, l'UACDDDD et la LJDH.

Ses objectifs sont :

- « *Permettre aux victimes d'expropriations, de déguerpissements, d'accaparement de terres, de savoir et faire prévaloir leurs droits ;*
- *Faire arrêter légalement et légitimement toutes formes d'expulsions et d'expropriation par la violation des droits (droits humains, droits à l'alimentation...) ;*
- *Exiger une réparation de préjudices tant matériel qu'immatériel ;*
- *Créer des cadres structurés ou non rendant opérationnel toutes actions en lien avec les objectifs de la Convergence entre autres une clinique juridique. »*

Elle œuvre depuis sa mise en place en 2012.

Le cours est également articulé au processus d'échanges d'expériences et de renforcement mutuel du [Forum mondial des Lutttes pour la terre et les ressources naturelles](#), qui a été lancé en mai 2021.

## Public cible

Ce cours s'adresse aux personnes concernées, de près ou de loin, dans leur quotidien ou dans leur vie professionnelle, par des situations d'accaparement de terres. Il cherche à réunir des acteurs d'origines variées dont les expériences, échangées à travers le cadre d'analyse proposé, sont un gage supplémentaire de renforcement des capacités d'analyse et d'action des participant.e.s. Cette formation a été conçue pour un public large, principalement des membres des organisations paysannes et de la société civile, des professionnels du développement (ONG, ministères, agences de développement, consultants indépendants), ainsi que des chercheurs, des étudiants et des journalistes.

Si les sessions sont systématiquement proposées aux organisations membres de la International Land Coalition, aux personnes et organisations qui avaient signé l'appel à l'organiser le Forum Mondial sur l'Accès à la Terre en 2016 à Valencia (Espagne), aux participant.e.s au [Forum des luttes pour la terre les ressources naturelles](#), elles sont ouvertes à toutes les personnes (et organisations) intéressées.

## Prérequis

1. Pouvoir consacrer 10 heures par semaine au cours.
2. Avoir accès à une connexion internet stable et la possibilité de recevoir et d'envoyer des documents en format .doc et .pdf ainsi que des commentaires et questions par email.

## Qu'allez-vous apprendre et comment allez-vous apprendre ?

L'objectif central du cours est de fournir des outils pour l'analyse des situations d'accaparement de terres et pour l'action. Ces outils ont été conçus à la suite d'un examen des diverses formes prises par ce phénomène dans le monde, et des réponses très diverses qu'elles reçoivent. Ils permettent d'appréhender à la fois les spécificités de chaque cas particulier et leurs caractéristiques communes. Ils facilitent ainsi la conception d'actions conjointes et les coalitions entre acteurs et organisations mobilisées face à des accaparements distincts, et avec des

organisations qui agissent sur un terrain politique et juridique allant au-delà du cas particulier.

Le cours constitue un **espace d'échange** qui permet de partager les points de vue des participants. Les participants ne sont pas là pour apprendre de façon passive, en écoutant des conférences magistrales, comme c'est souvent le cas dans les formations à distance. Ils travaillent en dialogue direct avec l'équipe pédagogique, au travers de *chats*, tout au long des 4 semaines de cours. Ils apportent à partir de leur expérience leur propre contribution aux autres apprenants. Ils doivent mobiliser les outils d'analyse qui ont été présentés pour décrire une situation qu'ils connaissent ou qui les intéresse particulièrement.

AGTER veillera à ce que ces apports ne soient pas réservés aux participant.e.s. Les études de cas qu'ils auront ainsi construites pourront être intégrées ultérieurement aux exemples présentés dans les cours à venir, présentées sur le site web de la International Land Coalition ou sur le Fonds documentaire dédié à la gouvernance des ressources naturelles développé par AGTER et ses partenaires ([www.agter.org](http://www.agter.org)).

Le cours est dispensé sur une durée d'un **mois**. Il se compose de **3 modules d'une semaine chacun consacrés** respectivement à **comprendre, analyser et répondre** aux accaparements de terre, puis d'une séquence d'une semaine dévolue à la finalisation tutorée des études de cas :

- **Module I : *Comprendre*** ... ce qu'on appelle les accaparements de terre, comment on les définit, quelles sont leur histoire, sous quelles formes se manifestent-ils, et que représentent-ils aujourd'hui ?
- **Module II : *Analyser*** ... la logique économique qui est à la base des appropriations de terre à grande échelle, porter un regard critique sur les justifications qui sont avancées par leurs promoteurs, en analysant leurs impacts sur les paysanneries et sur les pays.
- **Module III : *Répondre*** ... aux accaparements en identifiant les diverses formes de résistance possibles, en discutant les conditions de leur succès ou de leurs échecs.
- Pendant **la quatrième et dernière semaine du cours**, les participants - toujours suivis par les animateurs de la formation - disposeront de temps pour terminer le **travail personnel** proposé durant les 3 semaines précédentes et, surtout, pour poursuivre l'échange d'expériences et de points de vue.

## Modalités de formation

Le cours est entièrement dispensé en ligne, sur la plateforme pédagogique Moodle d'AGTER <https://cours.agter.net/>

Les participant.e.s pourront y consulter le contenu du cours fait d'analyses structurées, illustrées par de nombreuses études de cas. Ils seront invités à approfondir certaines notions par la lecture d'encadrés, des orientations bibliographiques et des exercices.

Chaque semaine, le cours proposera :

- Des **exercices** permettant d'appliquer les analyses fournies à un cas d'accaparement de terres de votre choix.
- Un **forum de discussion** autour d'un aspect abordé dans le cours avec la participation d'un ou d'une intervenant.e extérieur.e.

L'équipe chargée de l'animation du cours assure l'évaluation des exercices et la synthèse des forums de discussion hebdomadaires. Elle reste en permanence à l'écoute des participants.

À la fin du cours, chaque participant devra remplir une **fiche d'évaluation**. Les observations recueillies auprès des participants seront utilisées pour améliorer le mécanisme de formation lors des sessions ultérieures.

Un **certificat** sera remis par les responsables du cours à chaque participant ayant suivi l'ensemble de la formation.

## Personnes ressources

La version initiale du cours a été élaborée en 2015 par **Samir El Ouaamari**, alors chargé de mission d'AGTER (aujourd'hui Maître de conférences à l'école d'ingénieurs AgroParisTech). Le cours est assuré par des membres d'AGTER ou d'organisations partenaires ayant une longue expérience de travail sur les questions foncières dans le monde. Le premier cours en français de 2020 sera animé par :

- **Mathieu Perdriault**, Coordinateur d'AGTER, agroéconomiste, analyste politique et facilitateur de processus multi-acteurs et de propositions dans le domaine de la gouvernance des ressources naturelles (secrétaire exécutif du Forum mondial sur l'accès à la terre et actuellement coordinateur du Forum des Luttés pour la Terre), 15 années d'expérience.

- **Massa Koné**, Secrétaire Général de l'Union des Association et Coalitions pour la Défense des Droits des Démunis et de Déguerpis, (UACDDDD), Porte-parole de la Convergence Malienne contre l'Accaparement des Terres (CMAT) et de la Convergence Globale des Lutttes pour la Terre, l'Eau et les semences paysannes en Afrique de l'Ouest (CGLTE-OA)

**Des experts spécifiques seront invités pour les forums de discussion.**

## Frais d'inscription et dispositif de bourses

Ce cours est le premier d'un dispositif permanent de formation dont la mise en place bénéficie d'un appui financier de la International Land Coalition (ILC).

Ce dispositif à but non lucratif doit cependant parvenir à autofinancer le temps de dispense et de préparation de nouveaux cours. Il implique donc des frais d'inscription. Pour garantir le bénéfice qu'il vise à apporter aux personnes dont les conditions fondamentales d'existence dépendent de l'utilisation des terres et des ressources naturelles, il repose sur un **principe de solidarité** : les organisations les mieux dotées financièrement (organisations gouvernementales internationales et nationales, grandes ONG, centres de recherche suffisamment dotés...) payent des frais d'inscription tels qu'ils permettent la participation de membres d'organisations moins dotées.

Ce principe permet de proposer à une partie des participant.e.s des **bourses partielles ou intégrales** .

Les frais d'inscription de ce cours s'élèvent à **1 500 Euros** (soit 1 835 USD).

Les **bourses** sont destinées principalement aux membres des organisations de la société civile des pays du Sud, aux membres des organisations paysannes et aux étudiants.

Pour le cours en français de Juin - Juillet mai 2021, le montant des frais d'inscription et bourses seront les suivants selon la nature des organisations :

- Grandes ONG du Sud, grandes organisations paysannes : **Net à payer : 1 000 Euros (1 223 USD)**. La bourse couvre donc un tiers des frais d'inscription, soit 500 Euros (612 USD).
- Petites ONG, ou candidat.e.s individuel.le.s : **Net à payer : 750 Euros 917 USD)**. La bourse couvre donc la moitié des frais d'inscription, soit 750 Euros (917 USD)

- Très petites ONG, ou candidat.e.s individuel.le.s disposant de peu de ressources : **Net à payer : 500 Euros (612 USD)**. La bourse couvre les deux tiers des frais d'inscription, soit 1000 Euros (1 223 USD)
- Organisations ou candidat.e.s individuel.le.s ne disposant d'aucune ressource : : **Net à payer : 0 Euros**. La bourse couvre l'intégralité des frais d'inscription, soit 1 500 Euros (1 835 USD).

Pour avoir accès à ces bourses, il est nécessaire de remplir le **formulaire de candidature joint**.

Le comité de sélection déterminera sur la base des informations fournies le montant final de la bourse auquel le ou la candidat.e pourra avoir accès.

La **sélection** des participant.e.s sera réalisée sur la base de critères variés : intérêt de l'organisation qui les envoie pour le sujet traité, apports en lien avec leur expérience susceptibles de contribuer à enrichir les échanges lors du cours, intérêt et motivation personnelle.

Le nombre de places étant limité à 25 participant.e.s afin d'assurer un encadrement pédagogique optimum, toutes les candidatures ne seront pas retenues. Les candidat.e.s non retenu.e.s pourront de nouveau faire une demande pour participer à la session suivante du cours, qui aura lieu approximativement 6 mois plus tard.

## Dates du cours - Date limite d'inscription

Vous recevrez une réponse définitive concernant le montant de la bourse qui vous est attribuée, le montant du reste à payer et l'acceptation de votre inscription au plus tard le **24 juin 2021**.

*Prochain cours sur les accaparements en anglais :*

*deuxième semestre 2021 (dates à préciser)*

*Prochain cours sur les accaparements en espagnol*

*: deuxième semestre 2021 (dates à préciser)*